



**DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE**  
À l'occasion de la quatrième réunion du Conseil  
National du Crédit et de l'Épargne  
-Rabat, le 06 juillet 2010 -

**Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un plaisir toujours renouvelé de présider les travaux du Conseil National du Crédit et de l'Épargne. Le partage et la concertation sur les problématiques économiques et financières de notre pays, qui prévalent au sein de cette instance, constituent un moment privilégié pour nous, surtout dans le contexte économique international actuel.

Je voudrais par conséquent et, avant de commencer souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui viennent de nous rejoindre et leur dire notre plaisir de les accueillir. Je voudrais, par la même occasion, rendre hommage aux membres qui nous ont quitté.

Ce contexte est, comme vous le savez, marqué par une reprise de l'économie mondiale plus rapide et relativement plus vigoureuse que celle prévue initialement. Néanmoins, cette reprise reste fortement différenciée selon les différentes régions du monde et de nombreuses incertitudes planent sur sa trajectoire.

**Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs,**

Les signes de reprise de l'économie mondiale, qui n'étaient attendus que courant 2010, ont en fait commencé à se manifester dès le dernier trimestre de 2009.

Par ailleurs et, alors que les prévisions initiales tablaient sur des taux de croissance de l'ordre de 3,9% et 4,3% respectivement pour 2010 et 2011, les dernières prévisions prévoient une progression du PIB mondial de 4,6 % et 4,4 %.

Néanmoins, ces perspectives, pour réjouissantes qu'elles soient, résultent essentiellement de la dynamique des pays émergents.

En effet, dans les pays émergents et en développement, l'activité économique devrait enregistrer une reprise d'environ 7 % en 2010 et 6,6 % en 2011. Dans les principaux pays émergents d'Asie, la croissance devrait même dépasser son niveau d'avant la crise.

Aux Etats-Unis, les prévisions tablent sur des taux de croissance 3,3 % en 2010 puis 2,9 % en 2011 après une contraction de 2,4 % en 2009.

Les perspectives pour le commerce mondial sont encore plus encourageantes. Ce dernier progresserait de 9 % en 2010 et 6,3 % en 2011 après avoir baissé de 11,3 % en 2009.

Par contre, dans la zone Euro, qui constitue notre principal partenaire, la croissance ne dépasserait pas 1 % en 2010 et à peine 1,3 % en 2011, et cela après une sévère régression de 4,1% en 2009.

Au titre des facteurs d'incertitude qui entourent cette reprise, l'impact de l'arrêt des mesures de soutien aux Etats-Unis, la soutenabilité des plans de rigueur en Europe ainsi que la volatilité des cours des matières premières au niveau mondial incitent à la plus grande prudence dans les pronostics de sortie réelle de crise.

**Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs,**

Dans ce contexte international extrêmement mouvant, notre économie continue à faire preuve d'une résilience remarquable.

**L'année écoulée** a clôturé avec un taux de croissance de 4,9 % après 5,6 % en 2008. Cette évolution a été, certes, obtenue grâce à la hausse de la valeur ajoutée du secteur agricole de 30,6 %, mais les secteurs non agricoles ont quand même maintenu une croissance positive, en dépit des répercussions négatives de la récession observée chez nos principaux partenaires.

La même résilience a été observée au niveau des finances publiques. L'exécution de la loi de finances au titre de l'année 2009 s'est, en effet, soldée par une amélioration du déficit budgétaire de 0,7 % du PIB par rapport aux prévisions, malgré les mesures prises par le Gouvernement pour soutenir la demande intérieure et poursuivre la réduction des taux d'imposition. Le déficit pour 2009 ressort ainsi à 2,2 % du PIB alors que nous avions prévu 2,9 % initialement.

Grâce à cette évolution le ratio d'endettement du Trésor a pu se maintenir autour de 47%.

En *matière des prix*, le taux d'inflation a connu une importante décélération pour se situer à 1 % après une hausse de 3,7 % en 2008.

Un bémol néanmoins dans cette satisfaction relative, nos échanges extérieurs se sont soldés, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, par un déficit du compte courant de la balance des paiements de 5,1% du PIB, et ce, sous l'effet du recul de la demande

étrangère adressée à notre pays et de la contraction des transferts des MRE et des recettes touristiques.

L'année 2010 devrait également connaître, dans l'ensemble, des évolutions appréciables eu égard au contexte économique mondial.

Ainsi, l'évolution des principaux indicateurs macro économiques au terme des cinq premiers mois, montre que la croissance économique serait supérieure à 4 %, mais grâce, cette fois, à l'accélération de la croissance des secteurs non agricoles qui devrait atteindre environ 5 %.

Concernant les *finances publiques*, l'exécution de la loi de finances au terme des cinq premiers mois montre que, globalement, les recettes fiscales comme les dépenses d'investissement se réalisent conformément aux prévisions initiales. Nous enregistrons par contre une augmentation importante de la charge au titre de la compensation, suite à la hausse des cours des produits énergétiques sur les marchés internationaux.

Nous portons la même appréciation sur l'évolution de nos relations avec le reste du monde. Nos échanges extérieurs ont en effet commencé à montrer des signes d'amélioration. Au cours des cinq premiers mois de cette année, nos exportations ont progressé de 12,4 %, grâce notamment à la reprise des ventes des produits phosphatés.

Mais je voudrais souligner à ce niveau que la reprise a concerné aussi la plupart des autres secteurs exportateurs même si celle-ci est restée limitée. En effet l'inflexion de tendance observée à la fin de l'année 2009 semble se confirmer pour certains secteurs.

De même, les recettes du tourisme et les transferts des MRE ont poursuivi leur progression avec des rythmes de 10,2 % et 11 % respectivement.

Cependant, des fragilités persistent en particulier au niveau de la facture énergétique et des IDE. Nos importations, sous l'effet de l'aggravation de la facture pétrolière, ont enregistré une hausse de 10,6 % et les investissements étrangers ont baissé d'environ 33 %.

Les résultats encourageants obtenus au niveau des secteurs exportateurs doivent beaucoup aux mesures de soutien prises dans le cadre du Comité de Veille Stratégique.

Je rappelle, à ce titre, qu'en raison de la nécessité de conforter la reprise au niveau de ces secteurs, le comité a décidé en juin dernier de proroger ces mesures de soutien jusqu'à fin décembre 2010.

Je saisis cette occasion pour saluer la patience et l'esprit constructif dont ont fait preuve tous les membres du Comité de Veille Stratégique tant au niveau du suivi de la crise que de la gestion efficace de ses effets. Nous sommes tous persuadés que, compte tenu de son importance, ce comité doit être adapté à la nouvelle donne en passant d'une logique de réaction à une logique d'anticipation et en se focalisant sur des thématiques stratégiques et structurelles.

**Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs,**

Les avancées remarquables réalisées par notre pays au cours de cette décennie sur les plans politique, économique et social sont aujourd'hui reconnues par la communauté financière internationale. Le rehaussement de notre rating à « *l'investment grade* » par les agences de notation, dans un contexte où ces agences sont plutôt conservatrices, en est l'illustration indéniable.

Cette reconnaissance de la communauté financière, en même temps, qu'elle élargit notre capacité à diversifier nos sources de financement, nous met sous les feux de la rampe. Nous sommes, en effet, de par cette notation, soumis à des exigences plus fortes en terme de stabilité macroéconomique et de solidité de nos institutions financières.

Par ailleurs, cette reconnaissance, ne doit pas occulter le fait que les fragilités structurelles de notre économie sont toujours présentes et qu'elles ont même été accentuées par ce contexte crise.

Nous sommes donc, appelés à redoubler d'efforts pour maintenir notre rang et surtout profiter de cette perspective en vue de poursuivre les réformes nécessaires à même de nous permettre de corriger ces déficiences.

**Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs,**

Les réformes à engager doivent concerner la compétitivité de nos exportations et l'attractivité de la « destination Maroc ». L'amélioration de nos relations avec le reste du Monde en dépend et, son urgence constitue pour nous un challenge.

Ce challenge, nous pouvons le réussir parce que nous en avons les moyens et que nous nous y sommes préparés.

En effet, les réformes structurelles engagées par notre pays depuis plus d'une décennie, comme les stratégies sectorielles en cours, ont une portée qui nous permet de penser que l'histoire économique de notre pays est en train de changer de paradigme. A cela s'ajoute le positionnement géographique exceptionnel du Maroc et le large redéploiement à l'international de nos entreprises et de nos banques. Tout cela constitue un atout majeur dans la réussite de ce challenge.

Nous allons par conséquent poursuivre les stratégies sectorielles entreprises ces dernières années, et élargir leur périmètre aux autres secteurs vitaux de notre économie. Notre objectif est de faire aboutir ces stratégies et de leur permettre de donner tout leur potentiel.

Le deuxième axe de notre stratégie et qui est étroitement lié au précédent consiste dans la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires et dans la définition d'une stratégie de communication sur « l'image Maroc ».

Ces deux composantes essentielles doivent, de mon point de vue, mobiliser notre attention. C'est maintenant une conviction largement partagée que, le déficit au niveau de ces deux volets, est de nature à fragiliser tous les acquis accumulés par notre économie.

Et, il est inadmissible, eu égard d'une part, à l'ampleur des efforts déployés et, d'autre part, à la reconfiguration en cours de la scène économique internationale, que notre croissance reste hypothéquée par la lenteur et la complexité des procédures.

L'autre aspect sur lequel nous devons nous concentrer est celui de notre stratégie de communication vis-à-vis de nos partenaires à l'international.

En matière de communication, il conviendrait de définir une stratégie planifiée et coordonnée pour mieux valoriser nos potentialités et améliorer l'attractivité de notre pays. A cet égard, je voudrais saluer ici les efforts en la matière déployés par l'Agence marocaine de développement des investissements (AMDI) qui vient de lancer une première campagne internationale de communication pour la promotion des investissements en France et en Espagne.

**Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs,**

Le contenu de notre feuille de route pour la poursuite des réformes réserve, comme d'habitude, une large place au secteur financier et, cela au regard du rôle moteur que joue ce secteur dans le financement de la croissance et dans l'accompagnement des stratégies sectorielles.

Mais avant d'aborder nos projets pour le secteur financier, permettez-moi d'abord de passer, avec vous, en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des chantiers de réforme que je vous ai annoncés lors de notre dernière rencontre en juillet 2009.

Depuis notre dernière rencontre ; trois projets de loi sont à un stade avancé de leur processus d'adoption et un texte de loi est entré en vigueur.

Au titre des textes en voie d'adoption je citerai en 1<sup>er</sup> lieu les projets de loi régissant les autorités de contrôle du marché des capitaux et du secteur des assurances. Ces textes sont en discussion avec le Secrétariat Général du Gouvernement, et devraient pouvoir être examinés par le Conseil de gouvernement dans un proche avenir.

Dans le même ordre d'idées, le projet de loi relatif au marché à terme d'instruments financiers a été adopté par le Conseil des Ministres du 19 juin 2010.

Enfin, le projet de loi relatif au prêt de titres est actuellement en discussion au niveau du Parlement.

Ces projets, comme vous le savez, sont de nature à renforcer la sécurité et l'efficacité de notre marché financier et consolider ainsi son rôle dans le financement de notre croissance.

Au titre des textes entrés en vigueur, je citerai la loi relative à la titrisation et, cela, à la suite de l'adoption par le conseil des Ministres du 19 juin dernier, de son décret d'application.

Avec l'entrée en vigueur de la loi relative à la titrisation, un bon nombre d'entreprises aussi bien publiques que privées se trouvent dotées de ressources financières additionnelles, leur permettant d'accélérer l'exécution de leurs programmes d'investissement.

**Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs**

Nos projets pour la période à venir, continueront à réformer le secteur financier dans toutes ses dimensions ; à savoir la mobilisation des ressources financières, la promotion de nouveaux instruments financiers et le renforcement de l'efficience et de l'efficacité de ce secteur.

Au titre des actions destinées à promouvoir la mobilisation des ressources financières et leur mise à la disposition des agents économiques, je voudrais en premier lieu vous annoncer la création, lors du dernier comité de veille stratégique, d'une commission technique dédiée à la problématique de l'épargne.

Cette commission, composée de l'ensemble des parties concernées par cette question, à la fois publiques et privées, a été chargée de formuler des recommandations concertées que nous examinerons au cours des prochaines semaines.

Dans le même registre nos efforts pour l'amélioration de l'accès au financement des agents économiques, entreprises et particuliers, se sont poursuivis sans relâche.

Concernant tout d'abord les petites et moyennes entreprises, la dynamique du système national de garantie lancée en 2009 a commencé à donner des résultats encourageants.

C'est ainsi que le volume des garanties accordées par la Caisse centrale de garantie a atteint un montant de 1,3 milliard de dirhams, situant notre pays à la première place au niveau de la région MENA en termes de volume de garanties accordées au PME.

De même, et dans le cadre des mesures gouvernementales destinées à faire face aux effets de la crise sur nos entreprises, le nouveau système national a permis de garantir près de 700 millions de dirhams de crédits bancaires consentis en faveur d'environ 120 entreprises pour renouveler leurs lignes de crédit d'exploitation.

Cette dynamique enclenchée au niveau du système national de garantie sera poursuivie par la prise en charge des problèmes de sous-capitalisation que rencontrent les PME. C'est ainsi qu'il a été procédé à la mise en place du produit « Damane capital risque » destiné à garantir les apports en fonds propres et quasi-fonds propres des sociétés de capital risque dans les PME

Dans le même ordre d'idées, le Fonds « Emergence Invest », destiné à financer le haut de bilan des entreprises que ce soit pour l'appui au développement, à la transmission ou à l'amorçage a été récemment mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du « Pacte national pour l'émergence industrielle ». La sélection définitive des sociétés de gestion de ces fonds publics- privés d'investissement sera effectuée dans les prochaines semaines.

Parallèlement à cela, plusieurs instruments de cofinancement/garantie ont également été mis en place en vue d'accompagner les programmes de développement sectoriel.

Il s'agit en l'occurrence du Fonds « MDM INVEST » destiné à inciter les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) à investir au Maroc, du fonds « Renovotel 2010 » pour le financement de la mise à niveau des établissements hôteliers ainsi que l'extension de la garantie Damane Assakane aux MRE pour l'acquisition de leur logement au Maroc.

**Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs,**

Le processus d'amélioration de l'accès de la population aux services financiers a franchi une importante étape avec l'entrée en activité le 8 juin dernier de «Al Barid Bank». A travers son réseau dense, ce nouvel établissement bancaire devra permettre l'accès aux services financiers de base à une plus grande partie de la population, notamment celle à revenu moyen ou modeste et plus particulièrement dans les zones rurales et périurbaines.

Par ailleurs, le secteur du microcrédit constitue une précieuse locomotive pour le financement d'activités génératrices de revenus d'une frange de la population démunie. C'est à ce titre que ce secteur revêt une importance toute particulière pour les pouvoirs publics, qui continueront à apporter un appui soutenu aux associations de micro crédit.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce secteur a atteint un degré élevé de maturité et est passé par une phase de consolidation qui touche maintenant à sa fin. Dans le cadre de cette consolidation, les pouvoirs publics ont appuyé l'opération de rapprochement entre deux grandes associations de micro crédit, d'une part, et le lancement fin 2009- début 2010 de chantiers structurants du secteur, d'autre part.

Parmi les chantiers structurants appuyés par les autorités publiques, je voudrais mentionner :

- L'étude sur la transformation institutionnelle des associations de micro crédit. ;
- Le projet de mise en réseau des associations de micro crédit de petite taille à travers la mutualisation de certaines fonctions et l'amélioration des systèmes de gouvernance ;
- La poursuite de la mise en place du programme Millenium Challenge Corporation concernant le volet appui aux services financiers du secteur du micro crédit en collaboration avec l'Agence du Partenariat pour le Progrès;

Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs,

Enfin, je ne saurais clore ce chapitre sur le secteur financier sans évoquer, les progrès effectués récemment au niveau du marché des valeurs du Trésor. Ces progrès ont concerné à la fois la finalisation des derniers préalables qui devaient nous permettre de mener une gestion active de la trésorerie publique ainsi que le renforcement de l'efficacité du marché des valeurs du Trésor.

Au titre de la gestion de la trésorerie publique, je rappelle que nous avons, en marge du dernier CNCE, procédé à la signature avec Monsieur le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, de la convention relative aux interventions du Trésor sur le marché monétaire.

Depuis cette date, nous avons procédé :

- à la mise à jour des cadres juridique et comptable relatifs à ces interventions,
- au lancement, en juillet 2009, du système de télé adjudication, réalisé en partenariat avec Bank Al-Maghrib.
- et finalement à la conclusion, avec les banques, de la convention cadre relative aux opérations de pension livrée.

L'ensemble de ces mesures a permis au Trésor de devenir un acteur à part entière du marché monétaire. Ainsi, le Trésor a commencé, à partir du 18 février 2010, à assurer la gestion active de sa trésorerie et, depuis lors, à mener, sur une base quotidienne, les opérations de marché en toute sécurité et transparence.

Je ne voudrais pas manquer cette occasion pour saluer dans ce cadre l'engagement exemplaire et l'esprit de coopération des équipes de BAM qui ont permis de faire aboutir ce projet qui marque une étape importante dans le renforcement de l'efficacité de la gestion des deniers publics.

Concernant la modernisation du marché des valeurs du Trésor, nous avons travaillé Au cours de cette année sur le renforcement de la transparence et de l'efficacité de ce marché à travers la réduction des délais de diffusion des résultats des adjudications et la régularité de l'information du marché.

A ce titre, le Trésor a commencé, depuis le mois de mai 2010, a annoncé son besoin de financement mensuel le 1er lundi de chaque mois ;

Dans le même ordre d'idées, cette année a vu le retour du Trésor sur les maturités longues. Ce retour a été facilité par l'entrée en vigueur de la déconnexion entre les taux d'intérêt des crédits à l'économie et ceux des bons du Trésor.

A cette occasion, je voudrais saluer la coopération dont ont fait preuve les banques de la Place pour permettre l'aboutissement de cet important projet.



Nous avons travaillé également sur le développement de la liquidité et de la profondeur du marché des valeurs du trésor.

Je citerai notamment (i) la réduction du nombre de lignes en circulation à travers la création de lignes benchmarks et le doublement de leurs gisements et, (ii) l'engagement d'une réflexion, avec les opérateurs du marché, la mise en place d'un système de cotation des bons du Trésor en vue de renforcer la transparence en matière d'affichage des prix de ces bons.

L'adoption attendue, de la loi sur le marché de prêt emprunt de titres devrait également contribuer à améliorer la liquidité des valeurs du Trésor sur le marché secondaire.

**Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs,**

Au-delà de ces chantiers qui sont maintenant devenus récurrents, cette année nous aborderons une nouvelle dimension du secteur financier à savoir sa dimension de « vecteur d'intégration à l'économie mondiale ».

L'ambition de notre pays pour le secteur financier a été, dès le début de la réforme, de hisser ce secteur vital, aux meilleurs standards internationaux. L'ensemble des compartiments de ce secteur fonctionne maintenant selon les normes internationales en la matière.

Avec le Statut avancé accordé par l'Union européenne au Maroc, nous avons là une occasion supplémentaire d'approfondir notre convergence réglementaire avec l'UE.

Le Statut avancé prévoit en effet un processus de rapprochement réglementaire graduel et séquentiel, basé sur la reprise progressive de l'Acquis communautaire y compris dans ses aspects liés aux services financiers.

Ce processus doit aboutir à la négociation d'un Accord de Libre Échange global et approfondi et, à terme, à la mise en place d'un Espace Economique Commun.

Etant donné que la première étape de ce processus de rapprochement qui porte sur l'identification des secteurs prioritaires est déterminante pour déclencher la dynamique de convergence et permettre l'opérationnalisation du Statut avancé, nous devons privilégier les domaines ayant déjà connu des réformes importantes.

Dans ce sens, et au regard des réformes poursuivies ces dernières années en vue de sa convergence vers les standards internationaux, le secteur financier pourra être retenu comme secteur prioritaire pour cette intégration.

Il appartient, à cet égard, à tous les acteurs concernés d'identifier les composantes prioritaires du secteur financier (banques, assurances, valeurs mobilières), en mettant l'accent sur les aspects d'ordre pratique législatif, administratif et technique pour concrétiser cette convergence et sur son impact positif sur l'économie marocaine.

Je tiens par ailleurs à vous signaler que, dans le cadre de la préparation des négociations avec l'Union européenne en matière de libéralisation des services financiers, le Ministère de l'économie et des finances, Bank-Al-Maghrib et le CDVM ont tenu une série de réunions de coordination et de concertation avec les parties concernées. Ces réunions ont permis d'élaborer une offre potentielle initiale que le Maroc a échangée avec l'UE en date du 27 février 2009.

**Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs,**

Cette nouvelle dimension du secteur financier que nous abordons ne pouvait connaître meilleure consécration que celle du projet de « Casablanca Finance City »

Cette nouvelle dimension a été inaugurée par SA MAJESTE LE ROI Mohammed VI lors du lancement du projet global de développement intégré de la place financière de Casablanca.

En effet, comme vous le savez, SA MAJESTE LE ROI, que Dieu Le glorifie, a nommé le directeur général de la société dédiée à l'aménagement et à la gestion de la future place financière de Casablanca le 26 avril dernier.

De même SA MAJESTE LE ROI a donné Ses Hautes Orientations pour que la future place financière soit dotée des infrastructures indispensables à la promotion et à la pérennisation de ce projet dont l'envergure internationale nécessite des mesures propres à lui assurer l'attractivité souhaitée à l'égard des investisseurs.

A cet effet, SA MAJESTE LE ROI a insisté sur la nécessité d'inscrire ce projet dans une vision globale avec la prise en compte de toutes ses composantes en termes de configuration immobilière, de conception urbanistique, d'amélioration des infrastructures, de réalisation des équipements, d'adaptation juridique, de formation des ressources humaines et de mise en œuvre des techniques et des modes de gestion propres à une place financière internationale.

En phase avec ce projet d'envergure nationale, notre pays s'est inscrit résolument dans la voie du renforcement de l'ancrage régional de notre place financière. La Bourse de Casablanca vient justement de d'enregistrer sur sa liste la 1<sup>ère</sup> société étrangère cotée au Maroc

Cette cotation d'une société étrangère, qui fait suite à l'agrément donné précédemment à une société de bourse étrangère, s'inscrit dans cette ambition de promouvoir le rapprochement et la coopération entre les places financières régionales et notamment maghrébines .

Aussi, je saisis cette occasion pour appeler à une mobilisation accrue et à l'adhésion de tous pour réussir ce chantier multidimensionnel et décisif compte tenu de ses implications majeures sur notre économie.

**Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs,**

Malgré l'incertitude qui caractérise l'évolution de l'économie mondiale, nous avons des cartes à jouer sur l'échiquier international et nous en avons la volonté et les atouts pour cela.

Nos objectifs sont clairs : consolider la croissance économique et la cohésion sociale.

Notre stratégie, qui ressort des politiques sectorielles et des réformes structurelles, a démontré sa pertinence au point que l'on commence maintenant à parler de « modèle marocain » au sein des instances internationales.

Et notre force réside dans cette symbiose entre le secteur privé et le secteur public et qui a maintenant fait ses preuves.

Il nous revient donc, d'unir nos efforts pour réussir notre repositionnement sur cet échiquier en devenir.

Les défis auxquels nous sommes confrontés tant sur le plan national, régional qu'international, impliquent pour nous tous une vigilance et une mobilisation accrues, afin que nous puissions être à la hauteur des aspirations du peuple marocain sous la conduite éclairée de notre souverain, SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU LE GLORIFIE.

Je vous remercie pour votre attention.